

AR PREFECTURE

006-210600110-20200710-02-DE
Reçu le 15/07/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 - S.P.L COTE D'AZUR AMENAGEMENT : REPRESENTATION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS ET
SUPPLEANTS

Séance Publique Ordinaire du 10 JUILLET 2020
A 14 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Sylvie REVERDY, M. Grégory PETITJEAN à Mme Charlotte MARC, M. Michel CECCONI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, M. Michel LOBACCARO à Monsieur le Maire, Mme Sophie REID à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Carolle LEBRUN à Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Théo PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, Mme Marie Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 3 juillet 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200710-02-DE
Reçu le 15/07/2020

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020



II - S.P.L COTE D'AZUR AMENAGEMENT : REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS ET SUPPLEANTS

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21, L1524-5 et R.1524-3 et suivants,

Considérant que par délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2013, il a été décidé d'adhérer au capital de la Société Publique Locale Côte d'Azur Aménagement pour cinq actions, soit 5.000 € et d'approuver les statuts et son règlement intérieur.

Considérant qu'il convient, suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, de procéder à l'élection du représentant titulaire et suppléant au conseil d'administration de la SPL Côte d'Azur Aménagement, ainsi que le représentant permanent et suppléant à l'assemblée générale des actionnaires.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le vote pour la désignation des membres a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DESIGNER Monsieur Roger ROUX, Maire, en qualité de représentant permanent et Monsieur Guy PUJALTE, Conseiller municipal délégué, en qualité de représentant suppléant au Conseil d'administration de la SPL Côte d'Azur Aménagement,
- DESIGNER Monsieur Roger ROUX, Maire, en qualité de représentant permanent et Monsieur Guy PUJALTE, Conseiller municipal délégué, en qualité de représentant suppléant à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL Côte d'Azur Aménagement,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.